

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'élaboration des zonages d'assainissement des eaux usées des 20 communes de l'ex-territoire de la Communauté de Communes FISMES ARDRE ET VESLE

En application des dispositions de l'arrêté N°2021/66 du 18/11/2021 de Madame la Présidente de la COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS, le projet de zonage d'assainissement des eaux usées des communes d'Arcis-le-Ponsart, Baslieux-les-Fismes, Bouvancourt, Breuil-sur-Vesle, Courlandon, Courville, Crugny, Fismes, Hourges, Jonchery-sur-Vesle, Magneux, Mont-sur-Courville, Montigny-sur-Vesle, Pévy, Prouilly, Romain, Saint-Gilles, Unchair, Vandeuil et Ventelay, sera soumis à enquête publique durant 36 jours du mercredi 28 Septembre 2022 à 9 h 00 au mercredi 02 Novembre 2022 à 17h00.

L'Autorité Environnementale a décidé de soumettre le zonage d'assainissement à évaluation environnementale, et a fait part de ses remarques qui ont été intégrées au dossier d'enquête publique.

Monsieur Edoire SYGUT, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat retraité, désigné par le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, assumera la fonction de Commissaire Enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé au Pôle de FISMES ARDRE ET VESLE de la COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS, siège de l'enquête : 10 Rue René LETILLY – 51170 FISMES aux heures et jours habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17h30.

Il sera également consultable sur le site dédié <https://www.grandreims.fr/les-publications-legales/enquetes-et-consultations-publiques/enquete-publique-du-zonage-dassainissement-de-lex-territoire-de-la-communaute-de-communes-fismes-ardre-et-vesle-20-communes> ainsi que dans les mairies des communes de JONCHERY-SUR-VESLE et d'ARCIS-LE-PONSART aux heures et jours habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres d'enquête papier, les adresser par courrier postal à : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Communauté Urbaine du Grand Reims – Pôle de Fismes Ardre et Vesle – 10 Rue René Letilly – 51170 FISMES, ou par courriel à l'adresse suivante : DEAfismes@grandreims.fr, ou les saisir de manière dématérialisée sur le site dédié à l'adresse suivante : <https://www.grandreims.fr/les-publications-legales/enquetes-et-consultations-publiques/enquete-publique-du-zonage-dassainissement-de-lex-territoire-de-la-communaute-de-communes-fismes-ardre-et-vesle-20-communes>

Elles seront par la suite annexées au registre d'enquête.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public les jours et heures suivants :

- Le mercredi 28 Septembre 2022 de 9h00 à 12h00 au Pôle de FISMES 10, Rue René LETILLY à 51170 FISMES (ouverture de l'enquête)
- Le vendredi 07 Octobre 2022 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de JONCHERY-SUR-VESLE
- Le mercredi 19 Octobre 2022 de 15h00 à 18h00 à la Mairie de ARCIS-LE-PONSART
- Le mercredi 02 Novembre 2022 de 14h00 à 17h00 au Pôle de FISMES 10, Rue René LETILLY à 51170 FISMES (clôture de l'enquête)

Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place et devra respecter les consignes suivantes : se munir d'un masque, se laver les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique avant de consulter le dossier et/ou registre d'enquête, se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre, respecter les règles de distanciation sociale.

Le rapport du commissaire enquêteur comportant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public pendant un an, à l'issue de l'enquête, au Pôle de FISMES ARDRE ET VESLE de la COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS – 10 Rue René LETILLY– 51170 FISMES.

Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté dont le public trouvera copie sur les panneaux d'affichage de la COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS et des 20 communes qui composent le Pôle de FISMES ARDRE ET VESLE.

Les informations seront également consultables sur le site internet de la COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS.